COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021.

L'an deux mil vingt et un, le dix octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 15 octobre 2021. La séance est ouverte à 20 heures 35.

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Ousmane SISSOKO

<u>Présents</u>: Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Sandrine POMMIER, Madame Sylvie PREVOST, Madame France-Elizabeth VANIER, Madame Carole BILLON, Monsieur Hubert LEVESQUE, Madame Mireille BICHON, Monsieur Patrick SAUVAGET.

Excusés : Madame Hélène SICAUD, Madame Valérie GOULARD, Madame Marie-Perrine LETANG, Madame Carole BILLON, Monsieur Didier MICHAUD,

Pouvoir: Madame Hélène SICAUD a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY
Madame Valérie GOULARD a donné pouvoir à Monsieur Ousmane SISSOKO
Monsieur Didier MICHAUD a donné pouvoir à Madame Sandrine POMMIER
Madame Carole BILLON a donné pouvoir à Monsieur Laurent RENAUDET
Madame Marie-Perrine LETANG a donné pouvoir à Madame BICHON

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 09 septembre 2021

Ordre du jour :

- 1- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.
- 2- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.
- 3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.
- 4- Délibération portant sur le devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 de la rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.
- 5- Délibération portant sur l'avant- projet pouvant servir de base pour le choix du maître d'œuvre concernant l'aménagement du cimetière.
- 6- Délibération modificative du budget

1- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subventions pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Audit CRER	800,00	DETR	28 412,12
		CRTE (Pays de	
Travaux	70 230,31	Gâtine)	14 206,06
		Autofinancement	28 412,13
TOTAL HT	71 030,31		71 030.31

L'autofinancement de 28 412.13 € sera à inscrire au budget prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base aux demandes de subventions ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.

Le plan de financement prévisionnel :

	MONTANT		MONTANT
DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Maîtrise d'œuvre	1 080,00		
		Plan de relance	
Travaux VRD	11 941,58	2021	8 288,00
		Autofinancement	4 733,58
TOTAL HT	13 021,58		13 021,58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base de demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Maîtrise d'œuvre	10 000,00		
Travaux	96 100,00	DETR	31 830,00
		Autofinancement	74 270,00
TOTAL HT	106 100,00		106 100,00

Mme Le Maire précise que le projet de destruction totale du bâtiment a été repensé compte tenu de l'obligation de conservation des caves voutées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base de demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Délibération portant sur le devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 de la rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.

Madame le Maire présente les devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.

Monsieur VIVIER Jean-Marie, adjoint délégué à la voirie, présente les travaux du bureau d'études SICAA destinés à installer une filière d'assainissement neuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le devis de l'entreprise Bobineau, domiciliée à Fontenay le Comte, pour un montant de 32 413,50 € H.T. (trente-deux mille quatre cent treize euros et cinquante centimes hors taxes).
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5- Délibération portant sur l'avant- projet pouvant servir de base pour le choix du maître d'œuvre concernant l'aménagement du cimetière.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget la somme de 15 000 € pour lancer l'étude d'aménagement du cimetière. A ce titre, une rencontre avec le CAUE est prévue (aide à la décision).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'inscrire la somme de 15 000 € (quinze mille euros) à l'article 2031.
- de mandater Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

6- Délibération modificative du budget

Monsieur SISSOKO Ousmane, adjoint délégué aux finances, présente la délibération modificative du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Montant
022 Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 15 00000 €

<u>Section d'investissement :</u>

Investissement de dépenses	Montant	Investissement de	Montant
		recettes	
2031 Frais d'étude	+ 15 000,00 €	021 Virement de la	+ 15 000,00 €
		section de	
		fonctionnement	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.